



## BULLETIN SPECIAL HORS-CLASSE DES AGREGES.

### PERMANENCES AU SIEGE DE LA SECTION ACADEMIQUE :

35 - 37, rue Ponsardin  
( entrée au 37 )  
tous les après midis de  
14 h 30 à 17 h 30 ( sauf le same-  
di ).  
tél. : 03 26 88 52 66  
fax : 03 26 88 17 70  
<http://www.reims.snes.edu>  
Email: s3rei@snes.edu

LE 2 DECEMBRE  
DES ELECTIONS  
PROFESSIONNELLES  
POUR VOUS  
DEFENDRE  
VOTEZ POUR LES  
CANDIDATS DU  
SNES-FSU

### Sommaire :

Edito.	1
Déroulement de la CAPA-Parité	2
Promotions par disciplines	3
Notation pédagogique au 11ème- Responsables ?	4
Et les autres ? Et ensuite ? CAPN hors-classe.	5
Barres nationales des promotions.	6
Bulletin d'adhésion	7-8

### HORS-CLASSE, VOUS AVEZ DIT HORS-CLASSE ?

La hors-classe est un acquis syndical du SNES, obtenu de haute lutte en 1989, lorsque Lionel Jospin était ministre de l'éducation nationale, suite à des grèves massives. Grâce à ce même mouvement, les jeunes collègues ont vu leur début de carrière accéléré.

Cette réponse à notre demande de revalorisation salariale ne nous a cependant jamais satisfaits. Nous continuons à réclamer un rééchelonnement du parcours de carrière, permettant à la quasi totalité des collègues, d'obtenir en fin de carrière, l'indice terminal de l'actuelle hors classe.

Ces dernières années, les modalités d'accès à la hors classe ont été modifiées. Elles laissent maintenant la part belle aux appréciations ponctuelles de la hiérarchie.

Nous avons contesté ces critères, qui nous apparaissent comme laissant trop de place à l'arbitraire. Mais en l'état actuel, nous avons été contraints de travailler avec ces règles. Nous avons tenté, dans la mesure du possible, de contrecarrer certains aspects les plus injustes tels que :

- Des collègues qui sont passés au 10<sup>ème</sup> et au 11<sup>ème</sup> échelon à l'ancienne, sans pour autant avoir démérité (retards d'inspections, reclassements...) et qui auraient été promus par l'ancien système, sont à présent écartés par le nouveau barème. C'est ce que nous appelons dans notre jargon, la « clause scélérate ».
- Des collègues ayant eu une carrière exemplaire, qui ont passé des années à s'investir dans leur travail, mais qui ces derniers temps ont peut-être pris plus de recul, pour des raisons qui leur appartiennent, se voient maintenant écartés par le jugement ponctuel croisé de l'inspection et du chef d'établissement actuel.
- Les personnels en longue maladie sont souvent lésés, simplement parce qu'ils ne sont pas connus de leur hiérarchie.

A notre grande satisfaction, le rectorat a, cette année, répondu favorablement à notre demande de tenir un Groupe de Travail préparatoire à cette CAPA. Un dialogue constructif a pu avoir lieu et les commissaires de la FSU ont ainsi pu démontrer au rectorat les incohérences, les injustices induites par cette nouvelle donne.

**Pour le secrétariat Académique du SNES, Frédéric LOPEZ, secrétaire académique.**

## DEROULEMENT DE LA CAPA.



Le contingent était de 688 promouvables, ce qui donnait une possibilité de proposer 138 personnes (20%) pour examiner leurs dossiers au niveau national.

En 2006, l'académie avait obtenu 23 promotions, puis 32 en 2007. Cette année, nous en avons obtenu 50, dont 7 du supérieur.

Cette augmentation notable est en partie due aux quotas qui ont été revus à la hausse, mais aussi au travail des commissaires paritaires de la FSU. Nous avons établi un véritable dialogue constructif avec les personnels de l'administration dans la préparation et lors de cette CAPA.

Concrètement, les changements qui ont été acceptés par M le Recteur lors de cette commission, ont permis 9 promotions en plus des 41 que l'académie aurait obtenues avec la première version du rectorat.

Nous avons en effet défendu des collègues qui, par des retards d'inspection ou des reclassements suite à d'anciennes listes d'aptitude, ne bénéficiaient pas des 90 points de carrière (la fameuse « clause scélérate»). Deux d'entre eux ont ainsi été proposés **hors barème** et ont obtenu leur promotion lors de la CAPN, grâce à nos interventions pugnaces relayées ensuite par nos commissaires paritaires nationaux.

Une autre collègue a bénéficié de la rectification d'une erreur que nous avons signalée pour être, elle aussi, promue.

De plus, les systèmes de quotas pour les chefs d'établissement ayant entraîné des disparités de traitement d'un établissement à l'autre, nous avons proposé de donner un avis exceptionnel à des collègues du 11<sup>ème</sup> échelon, proches de la retraite, n'ayant pas démerité. Ces collègues ont été choisis pour leurs réelles chances de promotion au national. Les promotions sont rares en dehors du 11<sup>ème</sup> échelon (un seul promu au 10<sup>ème</sup> cette année et dans le contingent spécifique du supérieur). Nous avons argumenté qu'il valait mieux rentabiliser les avis et augmenter ainsi le nombre de promus, en évitant de trop disperser des avis exceptionnels sur de jeunes collègues n'ayant aucune chance de promotion car trop loin de la barre. Certaines de nos propositions ont été acceptées par M le Recteur. Cela a permis à 6 d'entre eux d'accéder à la hors classe.

Nous ne pouvons que nous féliciter qu'un tel échange constructif ait permis cette amélioration de 22%, mais nous déplorons encore des iniquités et nous continuerons de les dénoncer.

Certains chefs d'établissements ne mettent aucun avis « très favorable » ou ne les distribuent qu'à des enseignants du 8<sup>ème</sup> et du 9<sup>ème</sup> échelon n'ayant aucune chance de passer. Dans ces établissements, des enseignants méritants du 11<sup>ème</sup> partiront en retraite sans la hors classe.

Juste **pour mémoire**, la hors-classe a été créée en 1989 pour revaloriser les fins de carrières des collègues n'ayant plus de possibilités de promotions, qui stagnaient depuis des années dans le dernier échelon sans pouvoir espérer une amélioration...

B Herau-Dostal

### PARITE

L'an passé, nous avons fait remonter au rectorat des statistiques sur la parité homme-femme et lycée-collège. Nous avons fait remarquer qu'il y avait certaines distorsions, et qu'une enseignante en collège avait moins de chance d'être promue.

Nous avons refait les mêmes statistiques, et nous constatons que cette année, il n'y a plus de différence notable. Nous nous en félicitons.

Il faut aussi savoir dire quand les choses vont bien.

**Moyenne d'âge  
des promus :  
54 ans et 6 mois**

## PROMOTIONS PAR DISCIPLINE

Discipline	Nb de promouvables	Nb de promouvables aux 10 <sup>ème</sup> et 11 <sup>ème</sup> échelon	Nb de proposés	Nb de promus	Taux de promotion promus/ promouvables du 10 et 11
Allemand	30	16	8	4	25,00%
Anglais	46	23	8	3	13,04%
Espagnol	16	6	1	1	16,67%
Russe et Italien	4	2	1	1	50,00%
Lettres Classiques	28	16	4	3	18,75%
Lettres Modernes	56	21	6	2	9,52%
Philosophie	14	8	1	0	0,00%
Arts plastiques	13	7	2	0	0,00%
Éducation Musicale	11	4	2	0	0,00%
Mathématiques	112	53	26	6	11,32%
SES	10	4	1	1	25,00%
Histoire Géographie	57	24	13	11	45,83%
Genie Biologique	4	1	1	1	100,00%
STI	66	39	25	7	17,95%
STT	53	12	11	2	16,67%
SVT	48	16	5	2	12,50%
EPS	60	24	14	4	16,67%
Sciences Physiques	60	24	9	2	8,33%
Total	688	300	138	50	16,67%

Ce tableau décrit le nombre de proposés, de promus et le taux de promotion par rapport au nombre de promouvables des 10e et 11e échelons, dans chaque discipline ou groupe de disciplines. Si ces statistiques sont à prendre avec précaution lorsque le nombre de promouvables est très faible, sur des disciplines à gros effectif cependant, les comparaisons se justifient.

On constate ainsi que, cette année, les Sciences Physiques, les Mathématiques et les Lettres Modernes ont un pourcentage de promotion en dessous de la moyenne, tandis que l'Allemand et l'Histoire-Géographie sont bien au dessus. Les disciplines du Tertiaire, des Techniques de l'Ingénieur, l'Espagnol et l'EPS sont dans la moyenne.

Nous resterons vigilants et de telles statistiques, établies sur plusieurs années, nous permettront d'argumenter dans le but d'éviter à long terme les iniquités entre disciplines.

Avec le  **snes**, mon métier a du **sens**.

Syndicat National des Enseignements de Second degré

[www.snes.edu](http://www.snes.edu)

# NOTATION PEDAGOGIQUE AU 11<sup>ème</sup>

Discipline	Note pédagogique moyenne	Écart-type	Minimum	Maximum
Allemand	49,86	2,79	45	54
Lettres Classiques	47,07	1,44	44	49
Lettres Modernes	47	1	45	48
Mathématiques	56,46	2,4	50	59
Histoire Géographie	52,06	2,02	48	56
EPS	56,2	1,3	55	58
SVT	53,44	1,74	51	56
STI	57,5	1,32	55	60
STT	53,43	1,51	52	56
Sciences Physiques	49,62	3,45	46	52

Ne figurent sur ce tableau que les disciplines ayant au moins 5 personnes au 11<sup>ème</sup> échelon dans le secondaire.

**On constate de grandes disparités.** Les collègues de Lettres ou d'Allemand ont des notes pédagogiques très inférieures à celles des collègues de Maths ou de STI. De plus, les notes sont plus dispersées en Physique et plus homogènes en EPS.

Pendant, ces disparités ne se répercutent pas totalement lors des promotions puisque les barres sont définies pour chaque discipline.

## RESPONSABLES ?

C'est un fait, les nouveaux critères d'accès à la hors classe font que de nombreux collègues atteignant l'âge de la retraite y accéderont sans bénéficier de cette promotion alors que les anciennes modalités leur auraient été favorables. Ces exclus ont-ils démerité ? Leur seul défaut : n'avoir pas été jugé exceptionnel par leur hiérarchie, chef d'établissement et IPR.

### **Sous couvert de méritocratie, on réalise d'énormes économies sur le dos des collègues.**

Les évaluateurs sont soumis au devoir de réserve et ne peuvent pas déroger aux injonctions ministérielles, ils sont obligés d'obtempérer et de donner leurs avis sur les collègues en respectant théoriquement les quotas fixés. C'est un fait, il sont dans l'obligation d'obéir, sans exprimer officiellement un éventuel désaccord. **Pour autant, doit-on les exonérer de toute responsabilité ?**

**Individuellement oui**, même si certains émettent des avis exceptionnels sur de jeunes collègues n'ayant aucune chance de promotion et donc les « gaspillent », on ne peut pas en général leur jeter la pierre. D'autant plus que beaucoup ne semblent pas avoir compris toutes les subtilités de la nouvelle donne, notamment au niveau des incidences financières pour les jeunes collègues qui, éventuellement promus à la

hors classe ne verraient que très peu bouger leur niveau de rémunération.

### **Mais collective-ment ?**

Dans toutes les commissions paritaires auxquelles j'ai assisté, à aucun moment, je n'ai entendu, venant de notre hiérarchie, la moindre critique contre cette nouvelle donne. D'accord, leur parole dans ces assemblées n'est pas tout à fait libre ( ça se discute), du fait de la présence du recteur ou de ses représentants. Mais, où sont les articles enflammés de leur presse syndicale, qui elle, est libre de tout devoir de réserve ? Où sont les protestations de ces estimables professions contre l'instrumentalisation dont ils sont victimes et le sale rôle qu'on leur fait jouer ?

Je n'ai rien vu passer, et vous ?

De là à penser que collectivement, ils sont en adéquation avec ce qu'on leur demande, il n'y a qu'un pas que je franchis allégrement en souhaitant vivement être démenti.



**P. SARRAZIN**

## ET LES AUTRES ?

Les procès verbaux des CAPA existent, mais ne peuvent pas être rendus publics, car ils contiennent des informations nominatives à caractère privé.

Cependant, nous pensons que vous avez le droit de savoir qui fait quoi, qui dit quoi en votre nom. Tout ce qui est affirmé par la suite est vrai, attesté par le PV.

Commençons par le plus simple: comme d'habitude, le SE-UNSA a brillé par son absence. Il faut noter que ce syndicat, bien qu'ayant un élu, n'a jamais été représenté ( ni par le titulaire, ni par le suppléant) en CAPA agrégé. J'espère qu'ils n'auront pas le culot de publier un compte-rendu de mandat.

Quant aux autres organisations syndicales, le PV officiel compte **32 interventions des élus de la FSU** ( SNES, SNEP, SNESUP ) et 0 interventions des autres syndicats, ce qui est normal car ils n'ont rien dit, le SNALC s'étant contenté d'une déclaration préliminaire générale.

On mesure la différence de travail et de préparation !

Pour nous, il ne suffit pas d'informer les collègues des résultats le plus rapidement possible, il nous importe d'influer pour que le maximum de collègues soient promus, même si, répétons le, il reste des injustices que nous condamnons fermement.

Les commissaires paritaires de la FSU reçoivent une formation qui leur permet d'intervenir de manière efficace et crédible. Nous ne nous contentons pas de solliciter vos voix tous les trois ans, nous avons la volonté d'être utiles.

Certains commissaires paritaires d'autres syndicats pourraient vouloir contester ce que j'affirme, qu'ils se réfèrent aux documents qu'ils reçoivent.



**P. SARRAZIN**

## Et ensuite ?

Nous sommes fiers des résultats obtenus lors de la capa hors-classe agrégé. Nous nous satisfaisons des résultats arrachés par le SNES au sujet de l'augmentation prévue des quotas, cela permettra à un plus grand nombre d'entre nous d'obtenir cette promotion. Évidemment, cela ne suffit pas, nous continuons à revendiquer un ré-échelonnement du parcours de carrière en 11 échelons, permettant à la quasi totalité des collègues, d'obtenir l'indice terminal de l'actuelle hors classe.

### Il reste les faits.

Beaucoup trop de collègues partiront en retraite sans cette hors-classe, y compris, des enseignants chevronnés ayant pendant toute leur carrière travaillé avec dévouement et compétence.

**Il reste aussi cette impression d'arbitraire et d'injustice**, liée aux appréciations émises par notre hiérarchie. Les nombreux appels recueillis aux permanences du SNES nous prouvent que beaucoup de professeurs ressentent cela de manière profonde et parfois insupportable. On est en train de créer les conditions idéales pour démotiver les plus enthousiastes.

### Alors, que faire ? Se résigner ?

#### Accepter l'arbitraire ?

**Certainement pas ! Avec le SNES et la FSU, battons nous pour que ces dérives ne perdurent pas et pour qu'on revienne à des règles de promotion claires et respectées par tous.**

**Les commissaires paritaires agrégés du SNES.**

## CAPN Hors Classe Agrégés 2008 : encore beaucoup à faire tant au niveau académique qu'au niveau national...

Obtenu par le SNES, l'augmentation significative des possibilités de promotion a permis d'élargir le nombre de collègues (2221, la plupart au 11<sup>ème</sup> échelon) qui vont voir une amélioration de leur rémunération. Dans notre académie, ils seront cette année 50.

En CAPN, 7132 collègues étaient proposés par les recteurs (ceux qui ne sont pas proposés n'ont évidemment aucune chance de passer Hors-Classe cette année), 97% des promus ont un avis exceptionnel des recteurs, 2115 sont au 11<sup>ème</sup> échelon dont la moitié avec 4 ans d'ancienneté dans le 11<sup>ème</sup>.

Donc, quand les avis exceptionnels du recteur ne sont pas attribués à des collègues au 11<sup>ème</sup> échelon, ils sont, la plupart du temps gâchés. Dans la mesure où le recteur formule ses avis sur les bases des propositions des chefs d'établissement et des IPR, il en est de même quand ceux-ci attribuent leurs avis très favorable aux collègues en-deçà du 11<sup>ème</sup> échelon. Quand les notateurs placent leurs avis « très favorable » sans tenir compte de l'ancienneté de carrière, ils desservent tous leurs professeurs, y compris d'ailleurs ceux qu'ils jugent plus méritants car

ils ne font qu'encombrer le débouché vers la hors classe tout en excluant parfois définitivement d'autres collègues. C'est ainsi qu'aujourd'hui, 6 agrégés sur 10 en fin de carrière sont exclus de la hors-classe.

Il faut dire aussi que le classement des propositions rectorales n'a aucun sens puisqu'en CAPN, et fort justement, l'examen des dossiers tient compte des disparités de notation entre disciplines (12 points environ), ce qui conduit à des barres indicatives de promotion par discipline.

Enfin, en CAPN, nous avons exigé et obtenu que tous les collègues privés de leurs points de carrière, proposés par les recteurs avec avis exceptionnels et plus de 4 ans dans le 11<sup>ème</sup> échelon soient tous nommés, à l'exception des collègues ayant une ancienneté dans le corps de moins de 5 ans. Au total, ce sont environ 200 collègues qui ont pu être promus sans référence à la barre indicative (elles se trouvent sur le site du SNES).

Enfin, 106 collègues au 10<sup>ème</sup> échelon ont été nommés conformément à la note de service mais rappelons que l'accès à la hors classe n'apporte un avantage salarial qu'après 4 ans dans le 11<sup>ème</sup> échelon.

Le nombre de promus de notre académie, bien qu'en progression logique, reste encore insuffisant et ce, du fait d'une mauvaise distribution des avis par les premiers notateurs.

**M. LAGAUCHE**

## CAPN des agrégés : promotions nationales à la hors-classe au 01/09/2008. Barres indicatives et répartition des promus.

Dans une promotion qui s'effectue toutes disciplines confondues, l'examen des dossiers a tenu compte des disparités de notation (écart de 12 points en moyenne) ce qui conduit à des barres indicatives de promotion par discipline.

Disciplines	Barres indicatives <sup>(*)</sup>	Nbre de promus au-dessus de la barre	Nbre de 11-4 en fin de carrière promus sous la barre	Nbre de promus 10 <sup>e</sup> + 11 <sup>e</sup> contraints
29 <sup>ème</sup> base notés sur 100	279	26	6	2+0
Supérieur	269	244	14	6+0
<i>Disciplines du Second degré y compris 29<sup>ème</sup> base notés 40-60</i>				
Allemand	258	70	8	2+0
Anglais	238	128	9	0+1
Espagnol	238	56	2	2+0
Arabe	265	1	0	0+0
Hébreu	241	2	0	0+0
Italien	263	12	0	0+0
Japonais	---	---	---	---
Polonais	273	1	0	0+0
Portugais	275	3	0	0+0
Russe	268	4	0	0+0
Arts plastiques	265	30	4	4+0
Éducation musicale	264	18	1	2+0
Philosophie	258	41	3	2+0
Lettres	256	265	33	9+2
Histoire - géographie	261	144	15	8+0
Sciences sociales	261	23	3	0+0
Économie - gestion	264,5	86	15	4+0
Mathématiques	267,9	273	47	16+0
Physique	255	123	14	4+0
S.V.T.	263	106	12	2+0
Arts appliqués	272	6	1	2+0
Génie biologique	275	7	0	1+0
S.T.I.	269 <sup>(**)</sup>	163	12	16+0
E.P.S.	267	98	3	3+1
<b>Total</b>		<b>1930</b>	<b>202</b>	<b>85+4</b>

(\*) Les agrégés par liste d'aptitude ayant moins de 5 ans dans le corps n'ont pas été retenus ainsi que les collègues pour lesquels des arrêtés de retraite avaient été prononcés et pour lesquels les recteurs ne s'engageaient pas à autoriser la prolongation de leur activité en cas de promotion.

(\*\*) 15 collègues ayant 3 ans ou plus d'ancienneté dans le 11<sup>ème</sup> échelon ont été promus à 269 points sur les 64 collègues à égalité de barème.



**LE 2 DECEMBRE : DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES  
POUR VOUS DEFENDRE.  
VOTEZ POUR LES CANDIDATS DE LA FSU**